

UNION DES COMORES

Unité-Solidarité-Développement

Le Président



Moroni, le

10.5.FEV 2025

DECRET N° 25-01/PR

Portant nomination des membres du Conseil d'Administration de la Société Nationale de l'Electricité des Comores (SONELEC)

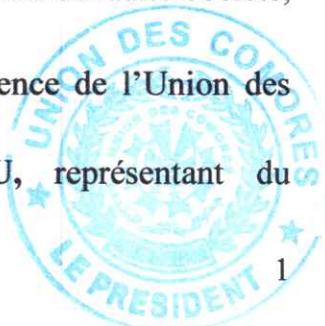
LE PRESIDENT DE L'UNION,

- VU la Constitution de l'Union des Comores du 23 Décembre 2001 révisée, par le référendum du 30 juillet 2018 ;
- VU l'Acte Uniforme révisé de l'OHADA du 30 janvier 2014, relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique ;
- VU la loi N°24-014/AU du 27 août 2024 portant sur la gouvernance des sociétés à participation publique aux Comores, promulguée par le décret N°24-155/PR du 21 septembre 2014.
- VU décret N°21-077/PR du 09 août 2021 portant Réorganisation de la Composition et du Fonctionnement des Conseils d'Administration des Sociétés d'Etat et des Etablissements publics.
- VU le décret N°18-081/PR du 06 septembre 2018, portant Statuts de la Société Nationale de l'Electricité des Comores (SONELEC) ;
- VU le décret N°11-078/PR du 30 mai 2011, portant réorganisation générale et missions des services des Ministères de l'Union des Comores, modifié par les décrets N° 11-139/PR du 12 juillet 2011 et N° 16-102/PR du 14 juin 2016 ;
- VU le décret N°24-077/PR du 1^{er} mai 2024, relatif à la composition du Gouvernement de l'Union des Comores ;

D E C R E T E

ARTICLE 1^{er} : Sont nommés membres du Conseil d'Administration (CA) de la Société Nationale de l'Electricité des Comores (SONELEC), pour une durée de trois ans renouvelables une fois, conformément aux articles 11 et 12 des Statuts de ladite Société, les personnes dont les noms suivent :

- Monsieur ALI BEN ALI, représentant de la Présidence de l'Union des Comores ;
- Monsieur MAOULIDA ALI M'LANAOIDROU, représentant du Ministère en charge de l'Energie ;



- **Monsieur KAABI ALIANI**, représentant du Ministère des Finances ;
- **Monsieur SAID MZEMBABA**, représentant du Gouvernorat de Ngazidja ;
- **Monsieur ANLI RIDHOI ZOUBERT**, représentant du Gouvernorat de Ndzuwani ;
- **Monsieur ABDOUL HAMID SAID**, représentant du Gouvernorat de Mwali ;
- **Monsieur NASSURDINE ALI SOILIHI**, représentant du personnel élu par les salariés de la société SONELEC ;
- **Monsieur HADJI SAANDI KASSIM NADHOIME-DINE**, représentant des usagers du secteur de l'électricité.

ARTICLE 2 : Le présent décret sera enregistré, publié au Journal Officiel de l'Union des Comores, et communiqué partout où besoin sera.

